



**MINISTÈRE  
DE LA TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction interdépartementale  
des routes Ouest**

Rennes, le **25 OCT. 2021**

**Le directeur interdépartemental des routes  
Ouest**

à

Monsieur le président de l'Autorité  
environnementale  
Ministère de la transition écologique  
Conseil Général de l'Environnement et du  
Développement Durable  
92055 La Défense Cedex

**Affaire suivie par :** Alain Carmouët  
Chef du service entretien et modernisation du réseau

**Objet :** RN 165 - Mise en sécurité de l'échangeur du Rouillen à Ergué-Gabéric  
Recours gracieux relatif à la décision N° F-053-21-C-0097 du 2 septembre 2021

**PJ :** Rapport complémentaire au dossier cas par cas N° F-053-21-C-0097

Monsieur le président,

Par décision visée en objet, vous avez demandé que le projet de réaménagement de l'échangeur du Rouillen à Ergué-Gabéric soit soumis à évaluation environnementale.

Vous indiquez dans votre décision que l'aménagement projeté présente un caractère très modeste ainsi qu'un faible impact environnemental ; vous concluez cependant votre analyse et justifiez votre décision par l'absence de dispositif de traitement et de rétention des eaux en cas de pollution accidentelle.

La thématique de l'assainissement n'a pas été suffisamment détaillée dans notre dossier d'examen au cas par cas et manquait d'informations sur les dispositifs de traitement et de rétention des eaux existants sur ce tronçon de route nationale ; leurs caractéristiques techniques sont parfaitement compatibles avec notre projet de réaménagement d'échangeur.

J'apporte dans le rapport complémentaire un certain nombre de réponses manquantes ou qui n'étaient pas suffisamment explicites dans le dossier d'examen au cas par cas qui vous avait été envoyé le 22 juillet 2021.

Enfin, je resitue ce projet dans une démarche plus globale à laquelle il contribue localement, portée par l'État, la région Bretagne, le département du Finistère et la communauté d'agglomération de Quimper Bretagne Occidentale, visant à améliorer les conditions de mobilité sur l'agglomération et à réduire l'impact des déplacements sur l'environnement et la santé humaine.

Pour ces raisons, compte-tenu du caractère modeste de cet aménagement, de son très faible impact environnemental et de l'urgence à traiter les problèmes de congestion et de sécurité sur cet échangeur, tous modes de mobilités confondus, je vous adresse le présent recours gracieux.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le président, l'assurance de ma considération respectueuse.

Le directeur interdépartemental des routes Ouest

**Le Directeur Interdépartemental  
des Routes Ouest**

**Frédéric COFFIN**  
Bachelon



# RN165-restructuration et mise en sécurité d'échangeurs

## Echangeur du Rouillen

le 18 octobre 2021

### 1- Contexte

L'échangeur du Rouillen est implanté sur la commune d'Ergué-Gabéric à l'est de l'agglomération de Quimper. Il assure les échanges avec l'axe RD15 Quimper Coray. Plus localement, il dessert les zones d'activités présentes à proximité de l'échangeur ainsi que les quartiers situés sur le promontoire entre les vallées encaissées du Jet et de l'Odet.

### 2- Configuration des voiries

Les ouvrages sont dénommés de la manière suivante :

- Carrefour giratoire est créé : les bretelles B1 et B4 se connectent à la voirie départementale au nord de la RN165 par un carrefour giratoire,
- RD 15 : Cet axe relie le giratoire du Rouillen à l'ouest à celui de Kerourvois à l'est ;
- Bretelle 1 : la bretelle de sortie est la bretelle RN165 (sens Lorient>Brest) -> nouveau giratoire ;
- Bretelle 2 : cette portion de bretelle est supprimée dans l'aménagement ;
- Bretelle 3 : la bretelle d'entrée est la bretelle RD15 est -> RN165 Brest. L'origine de cette bretelle devient une voie directe d'évitement du giratoire créé pour les usagers venant de Kerourvois. Elle devient bretelle B4 ;
- Bretelle 4 : Cette bretelle est modifiée pour assurer la liaison entre le nouveau giratoire et la bretelle 3. Elle devient bretelle B3 ;
- Piste mode doux : cette voie verte est aménagée entre le giratoire du Rouillen et celui de Kerourvois en bordure sud de la RD15.



Figure 1 : Repérage des bretelles existantes



### 3- Assainissement routier existant

La DIR Ouest a réalisé un état fonctionnel du réseau d'assainissement existant sur ce secteur (voir illustrations ci-dessous). Le plan global de l'assainissement présentant les écoulements et les impluviums routiers est fourni en annexe.



Figure 2 : fonctionnement hydraulique actuel de la RN165, section avale (source : DIRO-CEI de Châteaulin)



Figure 3 : fonctionnement hydraulique actuel de la RN165, section centrale (source : DIRO-CEI de Châteaulin)





Figure 4 : fonctionnement hydraulique actuel de la RN165, section amont (source : DIRO-CEI de Châteaulin)

La surface de l'impluvium est de 11 ha, la pente moyenne est d'environ 3%.

Actuellement, l'assainissement des ouvrages routiers est structuré comme suit :

a) Le long de la RN165 :

- Par un fossé, des bordures et des descentes d'eau dirigées vers des fossés, puis vers le bassin d'assainissement existant. Créé en 1983, ce bassin est situé en point bas du bassin versant routier.

L'ouvrage de collecte des eaux de chaussée situé au nord est raccordé à ce bassin au moyen de 3 traversées sous chaussées (voir figure 2).

Le bassin d'assainissement existant a pour exutoire l'Odet. Il est équipé d'une vanne de confinement.

b) Le long de la RD15 :

- Côté sud : par un fossé longitudinal dirigé vers la RN165 par l'intermédiaire d'une descente d'eau, avant de rejoindre le bassin d'assainissement existant.
- Côté nord : par un fossé situé le long de la bretelle d'accès à la RN165 (Brest) et vers des fossés latéraux au moyen de canalisation sous bretelle, avant de rejoindre le bassin d'assainissement existant.
- Sur la section de RD15 comprise entre le giratoire de Kerourvois et les bretelles d'accès à la RN165 : par les fossés de la RN165 dirigés vers le bassin d'assainissement existant.
- Sur la section de RD15 comprise entre la RN165 et le débouché de la bretelle de sortie : par le délaissé de la boucle, avant de rejoindre le bassin d'assainissement existant.

c) Le long de la bretelle de sortie (B1) :

- Vers un exutoire naturel sans transiter par un bassin.

d) Le long de la bretelle d'entrée (B3) :

- Vers les fossés de la RN165 dirigés vers le bassin d'assainissement existant.

## 4- Assainissement routier projeté

### 4.1 Principe

Le principe d'assainissement repose sur l'assainissement existant, amélioré selon le projet d'aménagement (joint en annexe).

A l'issue de l'opération, l'ensemble des eaux de ruissellement des surfaces imperméabilisées rejoindront le bassin d'assainissement, avant rejet dans le ruisseau de l'Odet.

A l'issue de l'opération, seul l'impluvium des dépendances vertes et du délaissé situé entre la RN165 et les bretelles B1-B3) sera dirigé vers l'exutoire direct (milieu naturel), via une canalisation sous la RN165.

### 4.2 Surfaces collectées futures

Les espaces revêtus actuels représentent une surface d'environ 50 000 m<sup>2</sup>

Les documents graphiques présentés en annexes illustrent les surfaces collectées avant et après aménagement.

Ces documents mettent en évidence l'augmentation de la surface de voirie dont les eaux sont dirigées vers le bassin, avant rejet dans l'Odet.

Impluvium	Existant	Projeté	Différence
Routier dirigé vers le bassin situé avant rejet dans l'Odet	40 765 m <sup>2</sup>	45 605 m <sup>2</sup>	+ 4 840 m <sup>2</sup>
Routier dirigé vers exutoire naturel sans transiter par un bassin	5 335 m <sup>2</sup>	0 m <sup>2</sup>	- 5 335 m <sup>2</sup>
<i>Total routier</i>	<i>46 100 m<sup>2</sup></i>	<i>45 605 m<sup>2</sup></i>	<i>- 495 m<sup>2</sup></i>
Dépendances vertes dirigées vers bassin situé avant rejet dans l'Odet	44 025 m <sup>2</sup>	47 465 m	+ 3 440 m <sup>2</sup>
Dépendances vertes dirigées vers exutoire naturel sans transiter par un bassin	18 115 m <sup>2</sup>	15 475 m <sup>2</sup>	- 2 640 m <sup>2</sup>
<i>Total dépendances vertes</i>	<i>62 140 m<sup>2</sup></i>	<i>62 940 m<sup>2</sup></i>	<i>+ 800 m<sup>2</sup></i>
<b>TOTAL</b>	<b>108 240 m<sup>2</sup></b>	<b>108 545 m<sup>2</sup></b>	<b>+ 305 m<sup>2</sup></b>

Les études complémentaires effectuées au stade du dossier projet de l'opération ont permis de mettre en évidence que **cette opération engendrera finalement une diminution des surfaces imperméabilisées par rapport à la situation actuelle, avec une réduction de la surface totale imperméabilisée d'environ 500 m<sup>2</sup>, soit environ 1 % de la surface de chaussée revêtue actuelle.**

L'augmentation de la surface globale d'impluvium reste insignifiante (305m<sup>2</sup>, soit 0,3% environ).

La nouvelle gestion des eaux de ruissellement entraîne :

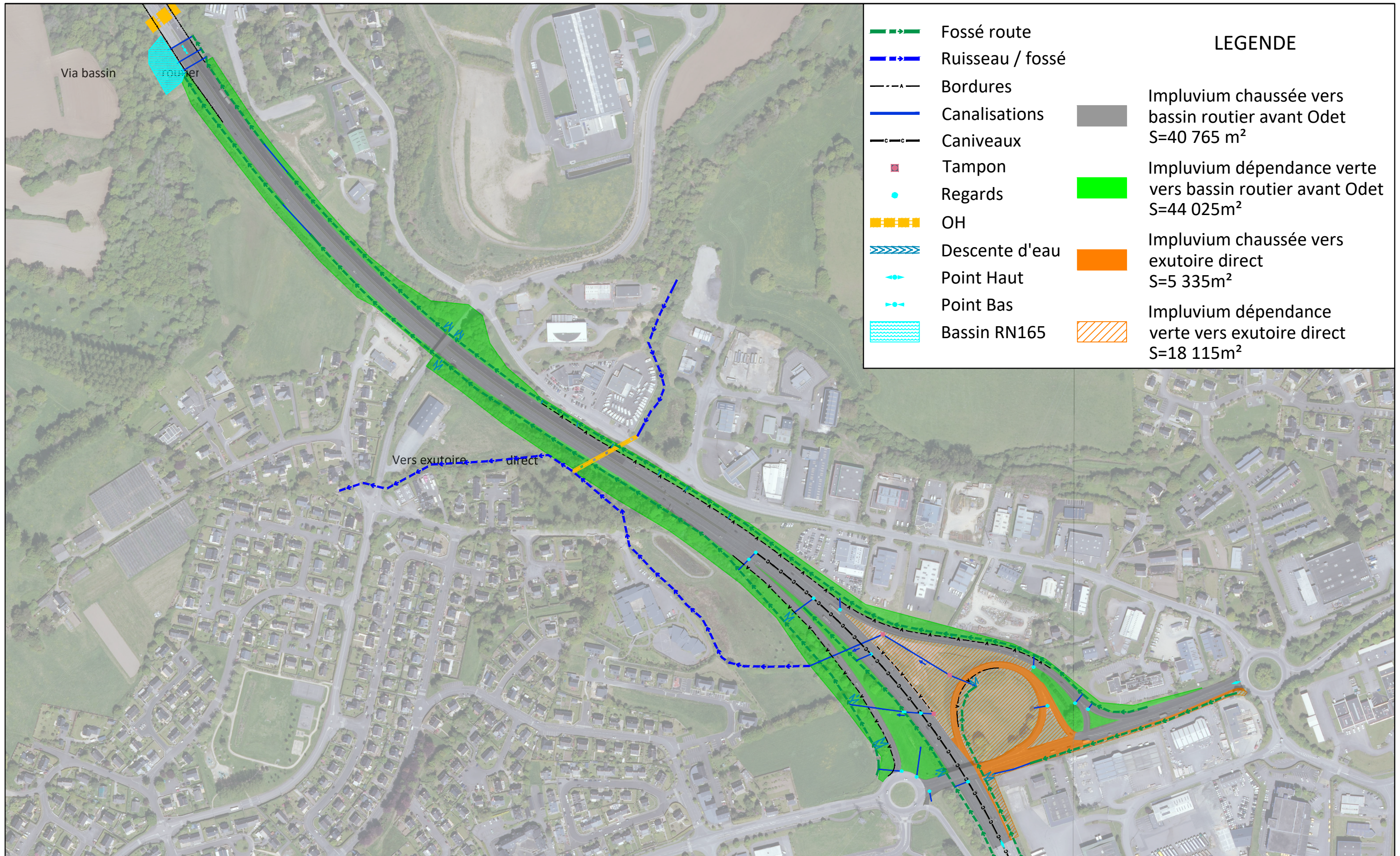
- L'augmentation de la surface d'impluvium routier dirigé vers le bassin existant est de l'ordre de 4 850 m<sup>2</sup>, soit +12% (cet impluvium routier était initialement dirigé vers le milieu naturel).
- L'augmentation de la surface d'impluvium des dépendances vertes vers le bassin existant est de l'ordre de 3 500 m<sup>2</sup>, soit +8%.

### 4.3 Incidences sur le bassin d'assainissement existant

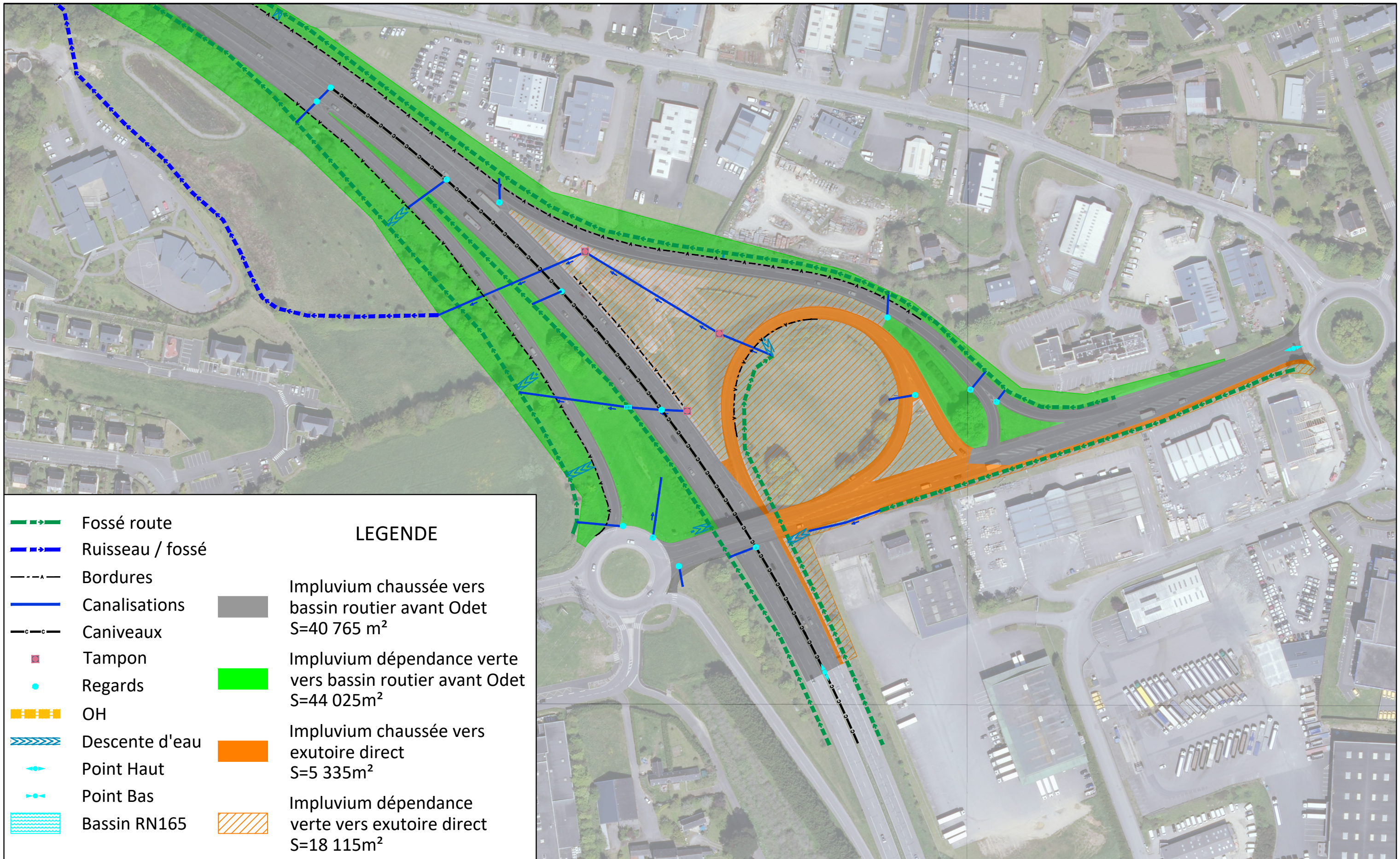
Le bassin d'assainissement existant sera réaménagé selon la méthode du guide technique du SETRA « pollution d'origine routière – conception des ouvrages de traitement des eaux ». Son débit de sortie sera limité à 3l/s/ha ; son volume (1 700m<sup>3</sup>) lui permettra de retenir une pluie décennale et de contenir une pollution accidentelle de 50m<sup>3</sup> associée à une pluie biennale de durée 2h.





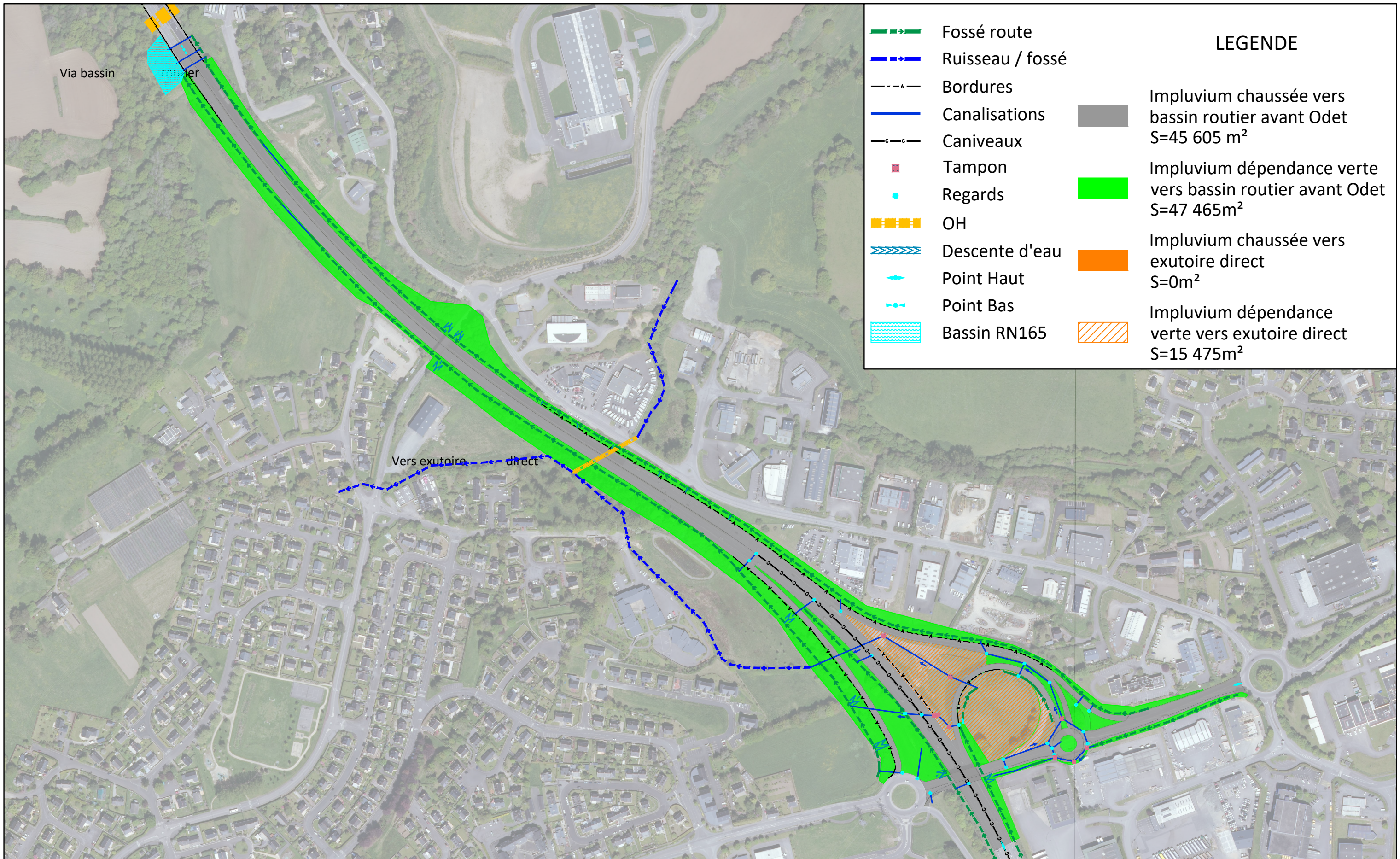






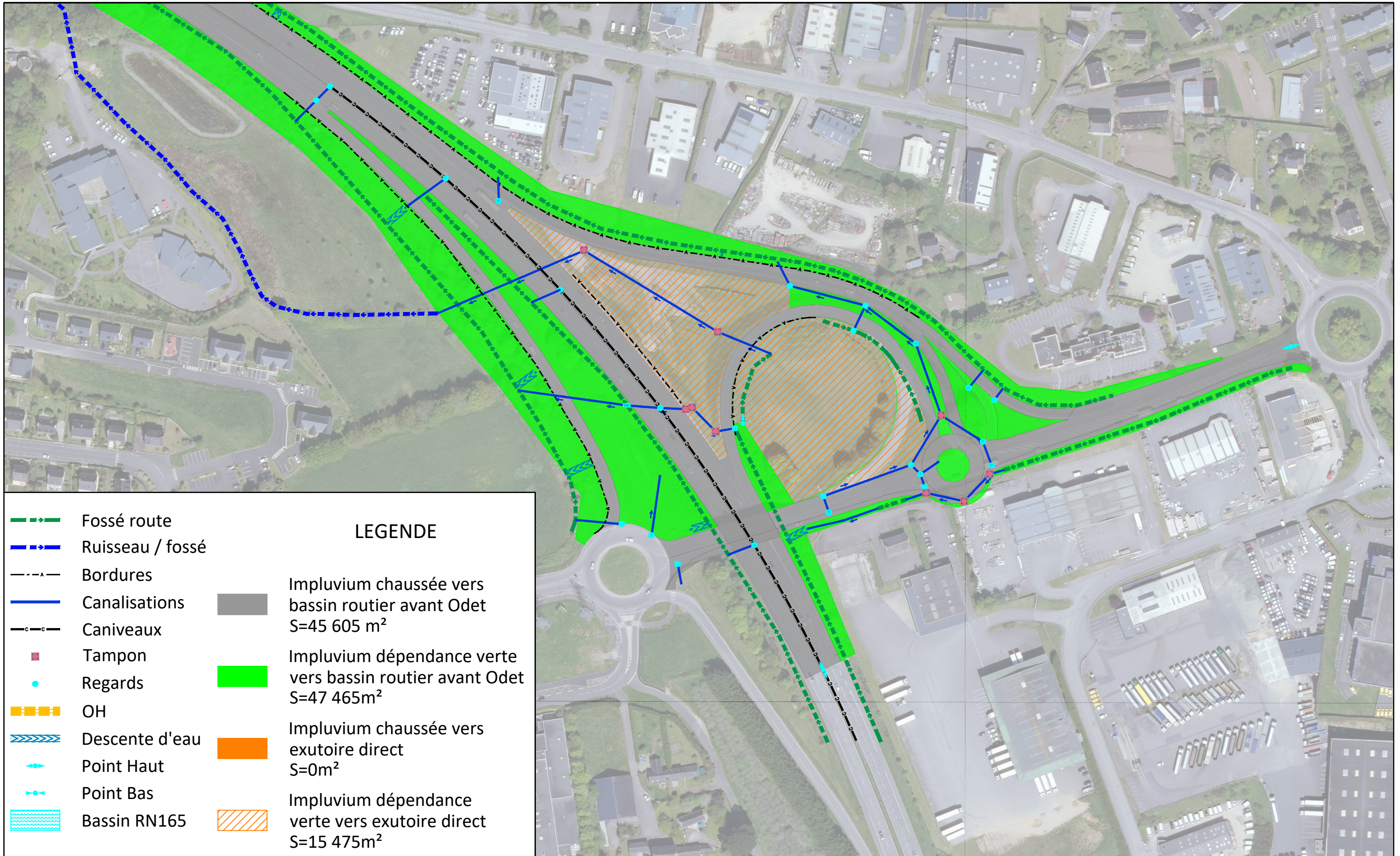
LEGENDE			
	Fossé route		Impluvium chaussée vers bassin routier avant Odet S=40 765 m <sup>2</sup>
	Ruisseau / fossé		Impluvium dépendance verte vers bassin routier avant Odet S=44 025m <sup>2</sup>
	Bordures		Impluvium chaussée vers exutoire direct S=5 335m <sup>2</sup>
	Canalisations		Impluvium dépendance verte vers exutoire direct S=18 115m <sup>2</sup>
	Caniveaux		
	Tampon		
	Regards		
	OH		
	Descente d'eau		
	Point Haut		
	Point Bas		
	Bassin RN165		





LEGENDE			
	Fossé route		Impluvium chaussée vers bassin routier avant Odet S=45 605 m <sup>2</sup>
	Ruisseau / fossé		Impluvium dépendance verte vers bassin routier avant Odet S=47 465m <sup>2</sup>
	Bordures		Impluvium chaussée vers exutoire direct S=0m <sup>2</sup>
	Canalisations		Impluvium dépendance verte vers exutoire direct S=15 475m <sup>2</sup>
	Caniveaux		
	Tampon		
	Regards		
	OH		
	Descente d'eau		
	Point Haut		
	Point Bas		
	Bassin RN165		





LEGENDE			
	Fossé route		Impluvium chaussée vers bassin routier avant Odet S=45 605 m <sup>2</sup>
	Ruisseau / fossé		Impluvium dépendance verte vers bassin routier avant Odet S=47 465m <sup>2</sup>
	Bordures		Impluvium chaussée vers exutoire direct S=0m <sup>2</sup>
	Canalisations		Impluvium dépendance verte vers exutoire direct S=15 475m <sup>2</sup>
	Caniveaux		
	Tampon		
	Regards		
	OH		
	Descente d'eau		
	Point Haut		
	Point Bas		
	Bassin RN165		

Repérage du système d'assainissement  
Situation projetée

Planche 02

# RN165 - Echangeur de Rouillen